Image not found or type unknown

Litige avec mon constructeur de maison individuelle

Par **pascalf**, le **01/02/2010** à **15:36**

Bonjour,

ma maison de 8 ans, connait des problemes de charpente entrainant des mouvements de plafonds. Suite au courrier adressé a l'assurance decenale, cette derniere a missionné un expert qui a constaté en presence du constructeur l'abscence de pieces importante dans la charpente (contre ventement et anti flambement). L'expert nommé par l'assurance a retenu 2 pieces pour lesquelles indemnisation et indemnisation pour la reparation de la charpente. or le devis realisé par le constructeur sur la reparation de la charpente n'est pas complet. J'ai demande au constructeur :
- 1 de me rembourser la somme du devis (elements manquants sur la charpente, elements que nosu avons payé dans le prix total de la maison, car prevu initialement sur le plan de charpente)

-2 de me faire parvenir le plan de charpente

-3 de completer exhaustivement le devis de reparation.

Compte tenu des risques (charpente fragile avec deconnection de peices metaliques liant les poutres bois) puis je porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, et quelles sont mes chances devant un tribunal. Car je n'ai pas les moyens de payer ni un avocat ni un contre expert.

Par avance merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés